

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue dans la salle Jean-Despréz, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le 28 novembre 2001 à 18 h 00 à laquelle sont présents : monsieur le maire Yves Ducharme, mesdames et messieurs les conseillers-ères, André Levac, R. Alain Labonté, André Touchet, Lawrence Cannon, Marc Bureau, Louise Poirier, Pierre Philion, Denise Laferrière, Simon Racine, Thérèse Cyr, Paul Morin, Joseph De Sylva, Richard Côté, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher, Luc Montreuil, Jocelyne Houle formant quorum dudit conseil sous la présidence de monsieur Paul Morin.

Également présents : Monsieur Mark B. Laroche, directeur général, Me Suzanne Ouellet, greffier et Madame Micheline Larouche, assistante greffière.

L'avis de convocation ainsi ses certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET DES CITOYENNES

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyens et des citoyennes présents

CM-2001-35 <u>ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1-2001 POUR FINANCER LE PROGRAMME DE DÉPARTS VOLONTAIRES DANS LE CADRE DE LA FUSION</u>

CONSIDÉRANT QU'une demande de dispense de lecture a été faite en conformité avec les prescriptions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE

ET RÉSOLU QUE le règlement décrétant une dépense et un emprunt de 6 200 000 \$ pour financer le programme de départs volontaires offerts aux employés cadres et cols blancs dans le cadre de la fusion des Villes d'Aylmer, Buckingham, Gatineau, Hull et Masson-Angers, ainsi que la Communauté urbaine de l'Outaouais soit adopté et qu'il porte le numéro 1-2001 des règlements de la nouvelle Ville de Gatineau.

Adoptée

CM-2001-36 <u>ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2-2001 POUR FINANCER UNE PARTIE</u> <u>DES COÛTS RELIÉS AU DÉPLOIEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX</u>

CONSIDÉRANT QU'une demande de dispense de lecture a été faite en conformité avec les prescriptions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE

ET RÉSOLU QUE le règlement décrétant une dépense et un emprunt de 4 285 000 \$ pour financer une partie des coûts reliés au déploiement des services municipaux occasionnés par la fusion des Villes d'Aylmer, Buckingham, Gatineau, Hull et Masson-Angers, ainsi que de la Communauté urbaine de l'Outaouais soit adopté et qu'il porte le numéro 2-2001 des règlements de la nouvelle Ville de Gatineau.

Adoptée

CM-2001-37 COÛTS DE TRANSITION ET NOUVEAU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE

CONSIDÉRANT QUE lors du dépôt du dernier budget madame Pauline Marois, ministre des Finances, a annoncé l'instauration d'un programme d'infrastructures municipales destiné à un partage de coût moitié-moitié pour des immobilisations pour la mise en place des villes regroupées;

CONSIDÉRANT QUE le président du comité de transition de l'Outaouais, monsieur Gilbert Lacasse, a déposé le 20 novembre 2001 au ministère des Affaires municipales et de la Métropole, deux projets pour la nouvelle Ville de Gatineau, à savoir :

un projet touchant les immobilisations requises pour des modifications aux bâtiments municipaux et nouvelles constructions;

et un projet relatif aux infrastructures technologiques;

CONSIDÉRANT QUE dans sa demande, le président du comité de transition de l'Outaouais mentionnait que dans l'enveloppe consentie pour les coûts de transition (PAFREM et PAFREM supplément) il ne resterait, qu'une fois soustraites les dépenses de fonctionnement du comité de transition et celles nécessaires pour la tenue des élections municipales, que 9.1 millions de dollars sur quatre ans pour absorber tous les autres coûts;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'infrastructures physiques et technologiques sont estimés pour la nouvelle Ville de Gatineau à près de 20 millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE ce 20 millions de dollars ne concerne strictement que les coûts d'infrastructures physiques et technologiques et n'inclut aucunement les autres coûts de transition véritables à moyen terme et qui représentent des sommes substantielles comme la renégociation des conventions collectives, l'harmonisation des régimes de retraite des employés, l'harmonisation des niveaux de services aux citoyens.

RÉSOLU QUE ce conseil donne son appui et son soutien à la demande présentée par le comité de transition de l'Outaouais en date du 20 novembre 2001 au ministère des Affaires municipales et de la Métropole pour les deux catégories de projets, à savoir :

modifications aux bâtiments municipaux et nouvelles constructions, infrastructures technologiques;

présentés dans le cadre du nouveau programme d'infrastructures municipales destiné à un partage moitié-moitié pour les immobilisations requises pour la mise en place de la nouvelle Ville de Gatineau.

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil considère que les deux catégories de projets sont prioritaires pour la nouvelle Ville et que conséquemment des sommes correspondant aux besoins exprimés doivent être réservés dans le cadre du nouveau programme d'infrastructures.

Il EST ENFIN RÉSOLU QUE la présente résolution soit transmise à la Ministre des Affaires municipales et de la Métropole et au président du Conseil du trésor, monsieur Sylvain Simard, ministre régional pour l'Outaouais et aux députés provinciaux.

Adoptée

CM-2001-38 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER YVON BOUCHER

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la présente séance à 18h25.	
Adoptée	
M. PAUL MORIN Conseiller et président Conseil municipal	Me SUZANNE OUELLET Greffier